

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Vendredi 27 juin 2008 à Martincourt**

Présents : Mesdames MORCEL, FOURNIER, FREIBERG, CILLA.  
Messieurs MACQUIN, VELLE, BRETON, GEORGE, LUCIE, VAUTRIN, HANRIOT,  
STOCKY, PIONNIER, POIREL, LECLERE, BESANÇON, SARTORI

Absents : Monsieur THIERY ; Madame GAUVAIN

**Ordre du jour :**

- Approbation du cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre « assainissement » proposé par la DDE (travail en amont de la commission assainissement)
- Convention de développement local avec le Conseil Général 54
- Composition définitive des différentes commissions
- Proposition du Syndicat scolaire du 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement de Toul sur la modification de ses statuts et de ses compétences
- Questions diverses

La présidente présente Monsieur BISSOT de l'association Meuse Nature Environnement. Elle explique que l'Opération Programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV), dont l'étude avait été décidée par le précédent conseil de communauté (sur proposition de Monsieur le maire de DOMEVRE) et confiée à cette association, a fait l'objet de dépôts de projets de la part de 4 communes (Noviant aux Prés, Manonville, Domèvre en Haye et Tremblecourt).

Monsieur BISSOT a pris rendez-vous avec les maires concernés, et à la suite de ces entrevues, a adressé à la Communauté de Communes, par mail en date du 21 juin 2008, les documents détaillés et chiffrés.

Monsieur BISSOT a ensuite pris contact avec la CCCHaye pour préciser qu'il fallait envoyer les dossiers très rapidement aux financeurs, pour les demandes de subventions. La présidente l'a donc invité ce soir pour présenter l'opération aux nouveaux conseillers communautaires, détailler les 4 projets reçus et répondre à toutes les questions qui seront posées par le conseil communautaire.

En conséquence, cette intervention n'était pas prévue, mais les conseillers communautaires acceptent l'intervention de M. BISSOT.

Après les explications, la présentation du projet global pour un montant prévu de 71 000 € (car il sera possible d'y inclure par la suite d'autres projets émanant de personnes privées ou présentés par d'autres communes) et les réponses aux diverses questions posées, M. BISSOT quitte l'assemblée, en rappelant qu'il est urgent de délibérer sur le dossier présenté.

La présidente le rassure, et lui dit que les dossiers de demandes de subventions ont déjà été demandés, la Région Lorraine (le plus urgent) l'a déjà envoyé, il manque encore celui de l'Europe, mais le courrier pour demander l'imprimé est déjà parti.

La présidente, compte tenu du manque de clarté de l'exposé de M. BISSOT, propose de réunir la commission environnement qui sera chargée de retravailler et de mieux expliquer le projet.

Monsieur le maire de DOMEVRE s'oppose à cette proposition et demande que la délibération soit prise immédiatement.

Le vice-président, Denis VAUTRIN, souhaite pour sa part que le projet soit plutôt revu au cours d'une assemblée générale extraordinaire, qui pourrait être organisée d'ailleurs très rapidement, ce qui est refusé par les représentants de la commune de DOMEVRE.

Cependant, la présidente précise que cette délibération ne figure pas à l'ordre du jour et que, par conséquent, il convient de connaître l'avis de tous les conseillers présents.

A la question « faut-il délibérer ce soir même sur cette question, alors qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour », les 17 conseillers présents votent de la manière suivante :

- 5 votent contre une délibération immédiate
- 2 s'abstiennent
- 10 conseillers acceptent de délibérer immédiatement sur cette question relative à l'OPAV.

La présidente propose donc aux conseillers communautaires le texte de la délibération à adopter : « approuvez-vous l'opération Programmée d'Amélioration des Vergers telle qu'elle vient d'être présentée par M. BISSOT de l'association Meuse Nature Environnement, et si vous l'acceptez, autorisez-vous la présidente à présenter les demandes de subventions à la Région et l'Europe ? ».

Résultats des votes :

- 5 conseillers votent pour l'OPAV présentée et les demandes de subventions,
- 4 conseillers s'abstiennent
- 8 conseillers votent contre cette opération.

La présidente propose de revenir à l'ordre du jour.

Elle demande si des observations sont à formuler à propos du compte-rendu du conseil de communauté du 18 avril 2008 : Monsieur le maire de DOMEVRE demande qu'il soit précisé que les abstentions (page 5 du compte-rendu) sont celles des représentants de DOMEVRE, il précise aussi qu'un changement de siège social doit faire l'objet d'une modification des statuts.

A noter : cette modification des statuts n'avait pas été demandée lorsque la CCHAYE avait dû quitter la mairie de DOMEVRE en 2004 pour s'installer au 33 rue de la Côte. Cependant, la démarche est actuellement en cours.

#### **APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES PERMETTANT LE RECRUTEMENT DU MAITRE D'ŒUVRE CHARGE D'ETABLIR UN AVANT PROJET GENERAL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :**

La commission assainissement ayant été consultée, a retravaillé sur ce cahier des charges établi par la Direction Départementale de l'Équipement, elle a reprécisé certains points, en particulier, que cet avant projet doit être détaillé commune par commune, que les travaux doivent être également chiffrés commune par commune, et que le conseil communautaire devra être guidé dans ses choix en étudiant les charges de fonctionnement des différents systèmes de traitement proposés.

Par ailleurs, les conseillers communautaires qui avaient participé à la réflexion pour établir ce cahier des charges, compte tenu de l'importance du marché qui va nécessiter un appel d'offres, avaient décidé qu'une première sélection serait faite sur les dossiers reçus et que trois bureaux d'études seraient ensuite entendus au cours d'un jury de sélection. Ce jury sera composé du représentant de la DDE chargé de l'assistance au maître d'ouvrage et des conseillers communautaires élus à la commission d'Appels d'Offres.

Ce projet de cahier des charges est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

## **CONVENTION DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

Cette convention est un outil de partenariat financier entre le Conseil Général de Mthe et Mlle et les intercommunalités : à savoir que les actions présentées par la Communauté de Communes, si tant est qu'elles s'insèrent dans la politique globale de développement décidée par le Conseil Général, peuvent faire l'objet d'une aide financière de la part du CG, à condition bien entendu que la communauté de communes supporte une partie (au moins 50 %) de la dépense. Si l'action est acceptée, le CG fixe sa participation... 20, 30, 40, 50 % et verse les fonds sur présentation des factures acquittées.

La présente convention de développement locale présentée par la CCCHaye comporte la construction des nouveaux bureaux, des actions de communication en faveur du développement de l'offre d'emploi et de formations en direction des demandeurs d'emploi du territoire, l'installation de jeux d'extérieur et un nouveau poste au CMA de Manonville pour l'extension de la capacité à 25 places, l'aide à la recherche et à l'installation d'un nouveau médecin à DOMEVRE (dépense estimée par la mairie de DOMEVRE à 15 000 €).

Le document est approuvé à l'unanimité par les conseillers communautaires.

A noter : pour l'installation d'un nouveau médecin à DOMEVRE, un conseiller communautaire propose que soit étudiée une solution de regroupement. Monsieur le maire de DOMEVRE en prend acte.

## **COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

La présidente remet à chaque conseiller la liste des différentes commissions, telles qu'elles ont été proposées par les différentes communes. Quelques modifications ou compléments sont apportés.

La composition des différentes commissions est adoptée à l'unanimité par les conseillers communautaires.

## **PROPOSITION DU SYNDICAT SCOLAIRE DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DE TOUL**

Monsieur PARMENTIER, président de ce syndicat a été reçu par les membres du bureau de la CCCHAYE. Il leur a expliqué qu'il souhaitait modifier et élargir les compétences de ce syndicat qui a pour mission essentielle actuellement de confectionner des repas non seulement pour le collège, mais aussi pour un bon nombre d'établissements scolaires extérieurs (72 000 repas par an).

Le syndicat souhaiterait maintenir et développer encore cette activité, mais aussi élargir ses compétences à la petite enfance, aux sports (construction d'installations sportives à TOUL) et soutien au nouveau centre aquatique décidé par la Communauté de Communes du Toulois.

La présidente souligne que la CCHAYE ne possède aucune compétence en matière scolaire. Cependant, une motion de soutien pourrait être prise pour aider le syndicat scolaire de TOUL à demander un financement au Conseil Général pour un poste de chargé de mission, qui serait dévolu à établir une étude de faisabilité (durée du contrat : un an).

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention à cette proposition de soutien.

## **ACCEPTATION DE DEVIS ET DIVERSES DELIBERATIONS**

- pour la pose d'une alarme dans les bureaux de Noviant,
- pour un devis complémentaire pour l'entretien du ruisseau de Grosrouvres
- pour le paiement d'une facture relative à une rénovation de façade à DOMEVRE EN HAYE,
- pour des DM (Décisions Modificatives Budgétaires)

La présidente lève la séance, la commune de Martincourt offre le pot de l'amitié à tous les membres présents.

*La présidente, Marie José FOURNIER*